

base ou *statumen* en gros moellons bruts posés à plat ou de champ, sur une épaisseur d'environ 0^m,23. Quelquefois, cette base était double ou triple et les rangs en étaient séparés par des lits de terre. Il est de ces *statumen* que l'on retrouve construits en bonne maçonnerie de chaux et de sable, comme l'a découvert Bergier dans l'enclos des Capucins de Reims. Sur le *statumen* était la seconde couche nommée *rudus*. Elle était composée de petits cailloux ou de pierres cassées à la grosseur d'un œuf : cette couche avait environ 0^m,33 d'épaisseur. Venait ensuite une troisième couche d'égale épaisseur à la précédente, nommée *nucleus*, formée d'une espèce de ciment ou de matière propre à se durcir et à se consolider. La quatrième couche, *summa crusta* ou *summum dorsum*, était, lorsque la qualité l'exigeait et principalement dans les lieux marécageux, un pavage fait de pierres de toutes sortes posées sur champ. Dans d'autres localités, c'était une simple couche de gravier fin d'environ 0^m,15.

D'autres fois, la chaussée n'était faite dans son entier que de gravier sans mélange de terre ni de pierres. C'est ainsi qu'on remarque, entre Vincelles et Cravan, dans la partie de voie laissée à découvert par la route d'Auxerre à Avallon, que toute la chaussée est un massif de différentes couches de gravier qui ont tellement adhéré les unes aux autres qu'on prendrait cette masse pour une espèce de poudingue. Il est à remarquer que cette chaussée, jusqu'à La Cour-Barrée, était recouverte de pavés.

Quant aux voies en terre, elles devaient être faites sans mélange de pierres; de même, une voie en pierre ne pouvait être mélangée de terre.

Enfin, toutes les chaussées étaient bombées dans leur milieu et les voies ordinairement bordées de fossés pour recevoir l'écoulement des eaux.

J'ai dit qu'entre Sermizelles et Voutenay, la voie romaine est en partie à découvert sur une assez grande longueur. Voici ce qu'on remarque de cette voie dans les fossés de la route :

Sur un lit de 0^m,10 d'épaisseur en gravier ou en mortier, comme je l'ai remarqué à Voutenay, est une couche de pierres plates posées de champ et transversalement à l'axe de la route sur une épaisseur de 0^m,23. Ces couches de mortier et de pierre forment le *statumen*. Vient ensuite une couche de 0^m,40 d'épaisseur en pierres cassées; c'est là la couche de *rudus*. Le *nucleus* a totalement disparu dans cette partie; il est usé ou entraîné par les eaux dans les parties viables du chemin, il est remplacé par des terres labourables dans les parties cultivées. Si je n'ai point remarqué de bordures ou *margines* il faut peut-

être en attribuer la cause aux anticipations faites sur le chemin par les propriétaires riverains qui ont réduit cette voie, entre Voutenay et Sermizelles, à moins de 5 mètres de largeur.

A moitié chemin de Voutenay, la route abandonne la chaussée romaine et laisse un magnifique profil à découvert, où les mêmes couches, et on croirait presque un commencement de *nucleus*, se font remarquer.

A environ 450 mètres de l'église de Voutenay, la chaussée est encore coupée deux fois par la route neuve, et le déblai étant, dans un de ces points, beaucoup au-dessous du sol naturel, on remarque facilement chaque couche antique.

La base est sur un rocher très-solide qui pouvait permettre de se passer de *statumen*; cependant on remarque que la forme de la chaussée a d'abord été nivelée en grosses pierres posées de champ sur mortier de médiocre qualité et que cette couche a encore moyennement 0^m,20 d'épaisseur. Il est à remarquer qu'ici comme ailleurs, le pied seul des pierres du *statumen* est engagé dans le mortier, tandis que le reste, sur les trois quarts au moins de la hauteur de ces mêmes pierres, est à sec par le haut. Le *rudus*, qui n'est point ici en pierres cassées, mais en cailloux roulés sortant du lit de la rivière a, encore ici, 0^m,40 de hauteur. Vient ensuite une troisième couche formée d'une espèce de mortier blanchâtre comme la terre que les cantonniers retirent de la route. Cette couche a acquis une certaine consistance; on en remarque une épaisseur de 0^m,25 sur les bords de la chaussée; c'est-à-dire dans les parties où l'on passait le moins. Ces parties sont maintenant couvertes par des haies qui bordent le chemin.

Ces remarques sont à peu près les mêmes que fit Le Tors, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Avallon, en 1737, près de son château de Sermizelles.

En ce dernier point, vers Voutenay, les déblais pour la route laissent aussi voir les fondations d'un bâtiment qui bordait la voie romaine et dont je joins le plan à cette notice. A l'inspection des mortiers, de fragments de tuiles et de vases ainsi que d'une espèce de pavage en béton recueilli sur les lieux, ce bâtiment paraît évidemment de construction romaine. Pour vous permettre d'en juger par vous-mêmes, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les divers échantillons que j'en ai apportés (1).

(1) Ils se composent de fragments de tuiles à rebord et d'une espèce de mosaïque.

C'est à l'angle de cette construction, sur la rive gauche de la voie antique, en allant d'Avallon à Auxerre, qu'a été découvert le cippe votif dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir. Il est en pierre blanche assez tendre; sa forme est octogone. On remarque encore un peu du socle et de la corniche entre lesquels on mesure 0^m,85; chacune des faces a 0^m,21 de largeur; au-dessous du socle et au-dessus de la corniche il y a encore une longueur d'environ 0^m,16, en tout, 1^m,17.

On y lit huit lignes de l'inscription suivante :

VGSAC
DEOMER
VRIOAM
VSCELSVS
MBIORI S
EX VOTO
SOL S
M

M. Laureau, de Thory, président de la Société Eduenne, qui a bien voulu m'accompagner dans une de mes excursions à Saint-Moré et auquel je dois la plupart des notes les plus intéressantes de cette notice, a lu cette inscription ainsi qu'il suit :

Augusto sacrum Deo Mercurio Am...us Celsus... ex voto...

La première ligne est en grandes lettres majuscules de 41 millimètres de hauteur, les deux suivantes ont 38 à 39 millimètres, et les autres 34 (1).

(1) On trouve dans le Trésor des Inscriptions, de Gruter, vingt et quelques vœux de ce genre à Mercure. Pour ne laisser aucun doute sur quelques termes de celle-ci, je vais en citer deux ou trois que je dois à la bienveillance de M. Laureau.

MERCVRIO
SACRVM
MAROGATANVS
PRO SALYTE SVA
ET SVORVM
EX SVIS.

MERCVRIO NEGOTIATORII
SACRVM
NVMISIVS ALBINVS
EN VOTO

MERCVRIO AVG
SACRVM

Le musée d'Autun possède plusieurs autels du genre de celui qui a été découvert à Voutenay ; avec la plupart on trouvait des statuettes en bronze qui les surmontaient. Dans le but de s'assurer si rien de semblable n'accompagnait l'autel dont j'ai l'honneur de vous entretenir, il serait, à mon avis, utile de faire quelques fouilles autour des restes du bâtiment près duquel le cippe en question était érigé.

Dans les mêmes travaux et dans les décombres du même bâtiment, il a été trouvé une trentaine de médailles grand et moyen bronze, au dire de l'entrepreneur et des ouvriers qui les comparent à de gros et à de très-petits sous. Je n'ai pu me procurer une seule de ces médailles qui ont été dispersées par les ouvriers.

A la sortie de Voutenay, la route reprend encore un instant la voie romaine. Ici, la chaussée se trouve usée jusqu'au *statumen*, ce qui donne à ce chemin l'aspect d'une chaussée pavée. On croit y remarquer un encaissement de grosses pierres ; ce que, cependant, je n'oserais affirmer, cette bordure pouvant fort bien être le résultat de travaux modernes.

C'est là la dernière rencontre des deux voies ; mais à quelque distance de Saint-Moré, un peu au-dessous du pont qui devait exister sur la Cure pour le passage du chemin antique, et dont un vieillard de 85 ans assurait à Pasumot avoir vu les restes, les travaux de la route ont amené la découverte de sept à huit tombeaux en pierre. Dans l'un d'eux, m'a-t-on affirmé, était le squelette d'un corps gigantesque ; à ses côtés était une épée courte et large, un anneau en forme de bracelet ; et aussi, dit-on, d'autres anneaux en or semblables à de grandes boucles d'oreilles. L'épée a été vendue en vieille ferraille, on n'a pu me donner de renseignements sur le reste.

On voit encore trois de ces tombeaux engagés à moitié dans les berges de la route.

Des tombes semblables ont été trouvées à d'autres époques en divers endroits de l'intérieur du village de Saint-Moré ; on en a découvert également à une assez grande distance de ce village, en descendant la Cure, notamment en un lieu nommé *Val-aux-Moines*. C'est de ce même lieu de Val-aux-Moines que provient la petite statuette en bronze que j'ai mise l'année dernière sous les yeux de la Société. Quelque douteuse que soit l'antiquité de cette statuette, elle n'en provient pas moins de Saint-Moré.

Je n'ai pas remarqué dans le Val-aux-Moines la moindre trace de construction romaine ; mais il s'en trouve assez à Saint-Moré même, aussi bien qu'à Nailly, qui n'est séparé de Saint-Moré que par la ri-

vière, pour qu'on puisse en conjecturer l'existence d'un *tricus* antique en ce lieu.

Sur la rive droite de la Cure, à l'extrémité nord de Nailly, est une fontaine nommée *Mie Mollène* dont Pasumot, dans sa dissertation sur Chora, parle en ces termes :

« Il paraît qu'on avait construit pour cette fontaine un réservoir à grands frais, puisqu'on en a tiré depuis douze ans plusieurs grandes et belles pierres taillées, les uncs de douze pieds de long sur trois de large, d'autres moins grandes, et qu'on en trouverait encore si l'on voulait fouiller. On y a trouvé plusieurs crampons de fer et des tuyaux. Ces monuments semblent annoncer la munificence romaine..... »

....« Ces superbes ruines prouvent l'antiquité du lieu, et font remonter cette construction à ces siècles dans lesquels on prenait un soin particulier des fontaines, comme à Nîmes; soit que la religion les ait rendues sacrées ou qu'elles ne servissent même que pour les bains et autres usages communs et ordinaires. »

Pasumot ne s'est trompé que sur la position de cette fontaine; il la plaçait à l'orient et au pied du tertre de Ville-Auxerre, qui est inaccessible de ce côté et dont la fontaine est séparée par la rivière, tandis qu'elle se trouve au nord et à plus de deux mille mètres de ce point.

Après l'autorité de Pasumot, qui place Chora sur le tertre de Ville-Auxerre, il est téméraire de chercher ailleurs cette position; examinons cependant les considérations qui ont conduit ce savant ingénieur dans les conclusions qu'il a tirées.

Mais auparavant, jetons un coup d'œil rapide sur les recherches de divers savants à ce sujet.

Adrien Valois, qui s'en est occupé des premiers, plaçait Chora au village de Cure où se trouvent encore les ruines de l'abbaye de *Saint-Antoine de Chorre*. Ce village, selon un manuscrit moderne, signé Boileau, et qui se trouve à la bibliothèque d'Avallon, porte les noms de *Chôre, Côre et Cûre*. Il est partagé par la rivière de Cure, ce qui est en deçà de la rivière (sur la rive droite) est dans le bailliage d'Avallon. Ce qui est au delà est dans le bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier.

Courtépée, parlant du même village, écrit *Cora, Chora, Cores et Cure*. Il le dit séparé de l'abbaye de Cure par la rivière.

Ni le manuscrit, ni Courtépée ne parlent du Chora des Romains.

Danville met Chora en un lieu nommé Querre, qui se serait trouvé, sur la foi de Delisle, en face d'Arcy, sur la rive gauche de la Cure. Pasumot, contemporain de Danville, malgré toutes ses recherches, n'a

pas retrouvé ce site du nom de Querre, et pense que Danville a confondu avec Quenne, près d'Auxerre, et de Nangis-sous-Voye dont il parle en même temps.

Lebeuf a essayé d'établir, dans une longue dissertation, que *Chora* était Cravan, qu'il appelle *Coræ vennum*. Cette dissertation a été réfutée avec succès par Danville.

Dom Bouquet, dans les *Acta sanctorum* (1), s'exprime ainsi sur Chora : « *Choram vicum Petrus Franc. Chifflectius interpretatur Crepantium* » (Crevan), quod us est opidum ad Icaunam. Hoc opidum, quod » situm est non procul ab Icaunæ et Choræ confluentibus, Crebennum » seu Crevennum ab antiquis dici observat Valerius. »

Je passe sous silence l'opinion de Nicolas Sanson qui avait cru, dans Chora, reconnaître Corbeil près Paris.

Quant à Pasumot, il établit d'abord la position de Chora entre Saulieu et Auxerre; il s'appuie à cet effet de l'autorité d'Amien Marcelin, qu'il cite ainsi en faussant malheureusement le texte : Lib. XXI C. 2. « *Cæsar per Sidolocum et Choram.... percurso.... itinere, Autosiodorum pervenit.*

Ce n'est pas en suivant la voie par *Saulieu* et *Chora*, que Julien l'Apostat, qui venait d'être fait César par son cousin Constance, parvint à Auxerre. Julien, voulant se rendre en toute diligence avec son armée d'Autun à Reims, tint conseil sur le choix de la route qu'il devait suivre pour être le plus en sûreté. L'opinion des uns fut pour qu'il passât par Arbor.... (Danville, dans ses *Eclaircissements sur l'ancienne Gaule*, fait de ce nom qui n'est pas entier, *Arborignum* ou *Arbornæum* qu'il traduit par Arnay-le-Duc); d'autres opinèrent pour qu'il se dirigeât par Saulieu et Chora; mais ayant appris que Silvain, à la tête de l'infanterie, avait pris, peu de temps auparavant, un chemin par les bois, plus court mais dangereux, Julien voulut suivre son exemple et arriva à Auxerre par cette voie (2).

« *Habita itaque deliberatione, assistentibus locorum peritis quod- » nam iter eligeretur ut tutum multa ultrò citròque dicebantur, aliis » per Arbor.... quibusdam PER SEDELAUCUM ET CORAM iri debere » firmantibus. Sed cum subsererent quidam, Silvanum paulò antè » magistrum peditum, per compendiosas vias, verum suspectas, quia » tenebris multis umbrantur... ægrè transisse, fidentius CÆSAR., PER- » CUSO eodem ITINERE, AUTISIODORUM PERVENIT. »*

(1) *Ammiani Marcellini, rerum gestarum*, liber XVI, éd. de 1656.

(2) *Vie de Saint Colomban.*

A ne consulter que la seule édition de 1636 dont je viens de rapporter le texte, il semblerait rester établi que la position de Chora devrait se trouver sur une voie romaine, passant par Saulieu pour se diriger sur Reims, Troyes ou Auxerre; mais indépendamment de cette édition il s'en trouve une autre à la bibliothèque d'Auxerre, sous le n° 1052, où les noms de Saulieu et Chora ne se retrouvent pas. Voici comment on y lit le même passage : « Habita itaque deliberatione, assisten- » tibus locorum peritis, quodnam iter eligeretur, ut tutum multa » ultrò citròque dicebantur. Paludem per ARBOROSAM quibusdam de » lucu et corbitis iri debere firmantibus. Sed cum. etc. »

Après avoir cherché à établir la position de *Chora* entre Saulieu et Auxerre, Pasumot croit pouvoir la fixer entre Auxerre et Avallon en citant le passage suivant de la vie de saint Colomban par le moine Jonas de Bobio, dans lequel se trouve décrit le chemin que suivit ce saint, l'an 610, pour se rendre de Besançon à Auxerre. « Sanctus » Columbanus..., per urbem Vesontionum Augustodunumque, ad » Avallonem castrum pervenit..... deindè ad Choram fluvium prope- » rans.... ædem die ad vicum quem Choram vocant venerunt.. » exin Autissiodorum properavit. »

En ouvrant le recueil des historiens de Dom Bouquet, tome 3, p. 480, où se trouve la vie de saint Colomban par le moine Jonas, on lit *Cavalonem castrum* au lieu de *Avallonem castrum*. Toujours selon D. Bouquet, Duchesne écrivait *Cavallonem castrum*; ce n'est que dans la vie de saint Colomban, par un anonyme, que l'on trouve *Avallonem*, commel'écrit Pasumot.

S'il résultait de ceci un doute du passage de saint Colomban par Avallon, il demeurerait établi, néanmoins, que de ce point douteux, il a gagné la rivière de Cure pour se rendre ensuite au village du même nom et de là à Auxerre.

Les citations, à mon avis, les plus concluantes en faveur de la position de Chora vers Saint-Moré, sont celles que rapporte également Pasumot du moine Aimoin dans l'itinéraire des reliques de saint Georges, sainte Natalie et saint Aurèle, en 858.

On parvint à CORA, dans le diocèse d'Auxerre; de Cora on se rendit ensuite à Bazarnes, et de là à Auxerre. A la fin du livre I^{er} de la narration de cet itinéraire on lit : « In vico quodam, qui CORA nuncupatur, » in pago jam Autissiodorensi acciderit.... » et au commencement du troisième livre l'auteur reprend : « In prædicto igitur pago Autissiodo- » rensi Basgernam vicum, compressantibus se hinc indè turbis, cum

» adpropinquare cœpissent... undè sequenti die... Autissiodorum ve-
 » nium urbem. »

D'après ce qui précède, si *Chora* ou *Vicus Choræ* devait se trouver sur la rivière de Cure, comme l'analogie des noms paraît l'établir, ainsi que les documents historiques puisés dans la vie de saint Colomban ; s'il devait être sur la voie d'Avallon à Auxerre ou aux environs, ce qui n'est pas prouvé d'une manière bien satisfaisante ; si ce lieu dépendait en même temps du diocèse d'Auxerre et devait se trouver du côté d'Avallon, avant Bazarnes, suivant la relation d'Amoin, nul doute que sa position devait être, où à Saint-Moré même, qui forme la limite du diocèse d'Auxerre, où dans quelque lieu très-rapproché aux environs.

Les raisons qui ont déterminé Pasumot en faveur de *Ville-Auxerre* plutôt que de Saint-Moré, sont celles-ci : 1° L'étymologie du nom même de *Ville-Auxerre*, qu'il pressure jusqu'à ce qu'il en ait fait sortir les mots *vicus Choræ* ; 2° La tradition qui rapporte qu'une grande ville existait autrefois sur ce plateau et qu'elle a été détruite sans qu'on sache quand ni comment. Cette tradition s'est à peu près perdue depuis Pasumot ; on ne parle plus aujourd'hui que d'un château qui a été habité par *Monsieur de Ville-Auxerre*, lequel vient encore la nuit, sans tête et sans bras, visiter les ruines de son domaine. On le rencontre même parfois en plein jour, mais c'est sous la figure d'un bouc. Une troisième considération est la similitude de la situation de *Ville-Auxerre* avec celle d'Alise et qui paraît parfaitement annoncer un établissement gaulois.

Enfin, ses fortifications. L'abondance de ce plateau, inaccessible des côtés du nord, de l'est et du sud, et les restes de fortifications flanquées de cinq tours qui ferment l'entrée du tertre par l'ouest, ont dû en faire une solide position militaire.

Pasumot ajoute à ces raisons que, dans un endroit qui lui a été désigné pour avoir été l'emplacement de l'église et qui pouvait avoir dix toises de long sur quatre de large, on a trouvé, en différents temps, des carreaux, des croix, un bénitier et autres choses d'usage dans nos églises ; on ne trouve plus rien de toutes ces choses aujourd'hui, pas même des fragments de ces larges tuiles qui se remarquent dans les ruines romaines. Il dit encore : « Un vieillard de quatre-vingt-cinq ans » qui m'accompagnait m'a affirmé avoir toujours vu cet endroit tel » qu'il est aujourd'hui et qu'il n'était pas rare d'y trouver de la ferraille » et du machefer en certaines places, mais qu'il n'avait aucune con-

» naissance qu'on eût jamais trouvé de pièces de monnaie ou des médailles. »

L'entrée du plateau, en suivant le chemin qui y conduit de Saint-Moré, est à onze cents mètres de la voie passant dans Saint-Moré même ; on y communique encore du côté d'Auxerre, au travers des bois, par un chemin d'usage de douze à treize cents mètres de parcours qui, au dire même de Pasumot, ne présente aucun caractère d'antiquité.

Pasumot a évalué à cinquante toises ou cent mètres l'élévation perpendiculaire de ce tertre au-dessus de la rivière, et il convient de l'incommodité de ce lieu par défaut d'eau. C'est alors que, faisant erreur sur la position de la fontaine *Mie Mollène* dont j'ai parlé dans le cours de cette notice, il rapporte que l'on conserve la tradition incroyable que des machines portaient l'eau de la fontaine sur la hauteur du plateau, par le moyen de conduits qui passaient sous la rivière. Cette tradition qui dure encore, se rapporte à une espèce de *mardelle* ayant nom *Puits de la Dame*, qui est située sur la rive gauche de la Cure et non sur la droite et au pied nord de Ville-Auxerre.

La tradition rapporte qu'un veau d'or a été caché dans ce puits en partie comblé, tout près d'un gros frêne, d'autres disent dans les souterrains du château de Ville-Auxerre.

Pasumot aurait dû s'en tenir à reconnaître, dans ce lieu, une habitation qui pouvait être considérable au moyen-âge, comme il le dit lui-même, et servant à mettre des troupes pour la sûreté du pays ; mais il devait aussi en être de même du plateau de *Nermon*, situé sur la rive droite de la Cure, à environ onze cents mètres de l'extrémité nord de Nailly et à deux mille mètres de l'ancien pont romain. Cette position est absolument semblable à celle de Ville-Auxerre. Inaccessible des côtés nord, ouest et sud, cette place avait son entrée protégée par des murs du côté de l'est. On trouve aussi de la ferraille dans ces lieux ; un cultivateur m'a dit avoir ramassé, près de là, six à huit fers à cheval dans la même journée.

La tradition garde à Saint-Moré une vieille légende ainsi rimée :

« Ville-Auxerre et Nermon

« Valent Paris et Dijon.

Nermon me paraît donc avoir les mêmes droits que *Ville-Auxerre* et si des troupes pouvaient être campées sur l'un aussi bien que sur l'autre des deux plateaux, le *vieux* intermédiaire, à égale distance de l'un comme de l'autre et par lequel il fallait passer, devait avoir une suffisante importance militaire pour, dans l'hypothèse que *Chora* se trouvait entre *Auxerre* et *Avallon*, être désigné sous ce nom

dans l'itinéraire tracé à Julien l'Apostat par le conseil d'Autun.

Une autre considération dans le même sens, c'est que, si les découvertes de tombes, de tuiles et de poteries romaines, les restes importants au temps de Pasumot de la fontaine *Mie Mollène* indiquent l'existence d'un vicus sur la voie romaine même, dans l'emplacement de Saint-Moré, on ne comprendrait pas que saint Colomban, ainsi que le convoi des reliques de saint Georges, sainte Natalie et saint Aurèle, se soient écartés de leur route d'environ deux mille trois cents mètres, ou plus d'une lieue gauloise, en abandonnant un lieu agréable, pour aller prendre du repos sur le sommet d'un coteau incommode.

Toujours dans l'hypothèse que Chora devait être situé sur la voie d'Autun à Auxerre en passant par Saulieu et entre Auxerre et Avallon, la conclusion que l'on devrait tirer de ce qui précède, c'est que ce vicus sur lequel est aujourd'hui Saint-Moré, était le Chora ou le Coræ Vicus de Julien l'Apostat, de saint Colomban, de saint Aunaire et de saint Tétrice, évêques d'Auxerre. Pasumot s'oppose à cette conclusion par le motif que ni l'Itinéraire d'Antonin, ni la carte de Peutinger, ne faisant pas mention de ce lieu, et donnant d'un seul trait la distance d'Aballo à Autessioduro, il ne devait pas se trouver sur la voie romaine, mais en être à une certaine distance et hors de sa direction. Cette opinion me paraît d'autant moins fondée, qu'il n'est pas plus fait mention, dans les documents que cite Pasumot, de *Bacernæ vicus* et de *Scolivæ vicus*, qui étaient sur le même chemin, entre Avallon et Auxerre, qu'il n'est fait mention de *Coræ vicus*.

On a pu remarquer, dans ce qui précède, que *Chora* ou *Coræ vicus*, portait ce nom jusque dans le milieu du ix^e siècle, en 858, à l'époque de la translation des reliques de saint Georges et autres saints. Dans le commencement du xi^e, en 1020, on trouve déjà à Saint-Moré le nom de *Sanctus Moderatus* dans un acte de donation que fit au monastère de Molesme, Ivon d'Avallon et sa femme Alix, du consentement de leurs enfants Ivon, Jean, Hugues, Fossart, Godefroy, Herman et Hugues-le-Jeune en présence de Robert de Châtillon.

« Yvon d'Avallon et Alix ejus uxor, consentientibus eorum filiis,
 » Ivone, Joanne, Hugone, Fossardo, Godefrido, Hermanno et Hugone
 » juniore.... dederunt Deo et sanctæ Mariæ Molismensi ecclesiam
 » SANCTI MODERATI id est presbyterium offerendam et quicquid à pres-
 » byteratum pertinet. (1) »

(1) (Acta sanctorum. Julii, tom. primus, appendix de S^{to} Moderato et S^{to} Felice mart. Autissiodori in Gallia.)

Qu'en devra-t-on conclure ?

Que *Coræ vicus* changea de nom dans le courant du x^e siècle, ou que Saint-Moré n'a jamais été le Chora des anciens ?

Quoiqu'il en soit du nom antique de Saint-Moré, remarquons que ce village est situé à la limite du pays des Sénonais sur la route d'Auxerre à Autun ; et que les deux forts de Ville-Auxerre et de Nermon semblent avoir été postés à la défense de sa frontière en même temps qu'à la garde du pont.

Je ne dois pas quitter le pays sur lequel j'ai cherché à appeler votre attention sans vous communiquer des observations d'un autre genre, l'une comme note d'histoire naturelle, les autres pouvant servir d'étude de mœurs.

Sur la pente sud des rochers de Ville-Auxerre et de Nermon, mais là seulement, croît une plante hygrométrique fort rare, le *Stipa pennata*, nommée dans le pays : *Barbe de Saint-Moré*, que les habitants des villages voisins ont soin de recueillir avant sa maturité. Je me suis procuré des barbes de cette plante pour vous les offrir. Je regrette de l'avoir sans les caractères qui serviraient à la classer botaniquement ; ce que l'on m'en a donné est ce que les habitants de Saint-Moré récoltent pour leur servir d'hygromètre ; si le temps est au beau, les barbes se crispent ; elles sont au contraire lisses si le temps est à la pluie.

Cette plante a aussi ses légendes. Ainsi, on dit qu'elle perd ses propriétés hygrométriques si elle est cueillie par une femme ; elle les possède au contraire au plus haut degré si c'est un homme qui la récolte.

Saint Moré, le patron du village, étant enfant, gardait, dit-on, une chèvre sur les rochers ; il lui coupa un jour la barbe qu'il jeta au vent : où les poils tombèrent crût la plante en question.

En face Nermon, sur la rive gauche de la Cure, se trouve la fontaine de Saint-Moré, où les malades vont en pèlerinage ; ils boivent de l'eau de cette fontaine par nombre pair de tasses et s'en retournent guéris ; le contraire a lieu si, ne comptant pas bien, ils en boivent un nombre impair.

On raconte que saint Moré créa cette fontaine en pratiquant un trou dans le rocher avec une coquille et en allant ensuite le remplir d'eau à l'aide d'une hotte en fer.

BAUDOUIN, Architecte.